



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## ELECTIONS DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

11 et 18 juin 2017

### **DEPOT DES CANDIDATURES & ATTRIBUTION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE : DELAIS ET MODALITES**

Les déclarations de candidature en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, seront reçues à la Préfecture de la Côte d'Or - Cité Dampierre - 6 rue Chancelier de l'Hospital à DIJON - Bureau Elections et Réglementations. **Eu égard au nombre de candidats et afin de leur éviter toute attente, le bureau des élections propose aux candidats de prendre rendez-vous.**

Les candidatures devront être déposées **personnellement par le candidat ou son remplaçant** qui ne peuvent désigner un mandataire à l'effet de déposer leur candidature :

#### **Pour le 1<sup>er</sup> tour : du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017 à 18 heures**

- du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à **17 h 00**
- le vendredi 19 mai 2017, de 17 h 00 à **18 h 00**, l'entrée des candidats s'effectuera par le parking de la Cité Dampierre, 23 rue Berlier à Dijon (entrée juste avant l'école), après contact téléphonique auprès du bureau élections et réglementations.

Les panneaux d'affichage sont attribués, conformément à l'article R.28 du code électoral, en fonction du tirage au sort qui sera opéré immédiatement à l'issue du délai de dépôt des candidatures, soit

le vendredi 19 mai 2017 à 18 h 30 à la préfecture,

Cité Dampierre - Salle ERIGNAC - 6 rue Chancelier de l'Hospital à Dijon.

En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

#### **Pour le 2<sup>ème</sup> tour : le mardi 13 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00**

A la Préfecture - Cité Dampierre - 6 rue Chancelier de l'Hospital - Bureau élections et réglementations à DIJON

- de **9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**, entrée par le hall de la Cité DAMPIERRE
- de **17 h 00 à 18 h 00**, l'entrée des candidats s'effectuera par le parking de la Cité Dampierre situé 23 rue Berlier à Dijon (entrée juste avant l'école) après contact téléphonique auprès du bureau élections et réglementations.

Pour chaque tour de scrutin les candidatures peuvent être retirées jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures.

[Pour en savoir plus, consultez le site internet de la préfecture www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[Rubriques « Tout savoir en matière d'élections » – « Elections législatives 2017 »](#)